

LETTRE D'INFORMATION A DESTINATION DES FINANCIERS, GESTIONNAIRES, EVALUATEURS ET MANAGEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



S O M M A I R E

2 LE MOT DU PRÉSIDENT

ACTUALITÉ

- 3-4 Autour de la responsabilité des gestionnaires publics, un changement radical d'approche du juge financier
- 4 Fonds intracting sur fonds propres
- 5-7 Les collectivités face à l'essor de l'IA
- 8-9 Lauréats du Prix de l'Innovation de l'AFIGESE 2024

VIE DE L'ASSOCIATION

- 11-12 Actualité des Groupes de Travail
- 13 Questionnaire RSE – Réponses des partenaires bancaires, financeurs des collectivités

14-15 Lauréats du Prix du Mémoire de Master de l'AFIGESE 2024

17-18 Nouveautés de l'association

19 Assises 2025 à Pau - Appel à interventions

20-21 Formations intra et inter 2025

22 Nouveaux épisodes du podcast « On S'y Coll »

EN BREF

23 Compte rendu des Assises des Services Publics de la DFCG

24 OFFRES D'EMPLOI



Pascal BELLEMIN
Président de l'AFIGESE



Chers adhérents,

Le Conseil d'administration de l'AFIGESE m'a fait l'honneur de renouveler pour trois ans mon mandat de Président de notre belle association. Je remercie l'ensemble des administrateurs pour la confiance qui m'est ainsi témoignée. De belles perspectives s'offrent à nous, sur les Assises, les groupes de travail, la formation, etc... sur lesquelles nous auront l'occasion de vous informer et d'échanger dans les prochaines semaines. Notamment, un sujet majeur, en particulier dans la fonction publique territoriale et dans les métiers des finances et du pilotage, celui de l'attractivité de nos métiers. L'Afigese a mis en place un groupe de travail interne sur les questions de l'attractivité des fonctions financières et de gestion, pour les encadrants comme pour les non encadrants, avec une attention particulière sur l'expertise, insuffisamment prise en compte dans les rémunérations et souvent moins reconnue financièrement que le management d'équipe. Un examen, également, de la formation initiale et continue des collaborateurs en matière financière et de contrôle de gestion, les formations spécialisées existantes s'adressant davantage aux agents destinés à exercer des fonctions de cadre ou en poste sur ses fonctions.

Nous comptons aussi sur l'implication des membres des groupes de travail dans cette période complexe sur le plan financier des collectivités territoriales. Entre une gestion de plus en plus contraignante des dépenses publiques et des besoins croissants en matière d'investissements locaux, la situation est tendue pour bon nombre de collectivités.

A bientôt,

Pascal BELLEMIN
Président de l'AFIGESE



Marie-Christine BARANGER,
co-pilote du groupe de travail de l'AFIGESE
« Qualité des comptes et certification »

Autour de la responsabilité des gestionnaires publics, un changement radical d'approche du juge financier

Depuis leur création, les Chambres Régionales (et Territoriales) des Comptes nous avaient habitués à une pratique extrêmement juridique : le droit, rien que le droit et tout le droit.

Ainsi, lorsqu'un juge examinait la régularité des comptes, le moindre non-respect de la réglementation était théoriquement sanctionnable (en pratique, déjà, si le préjudice était minime ou nul et en l'absence d'une volonté manifeste de mal faire, la sanction était souvent une simple remarque sous la forme d'un rappel au droit dans le rapport de la CRC).

A l'inverse, si la CRC décelait une mauvaise pratique, même largement préjudiciable à la collectivité, dès lors que cette pratique n'était pas techniquement illégale, la CRC n'allait généralement pas plus loin qu'une recommandation dans le rapport.

Dans ces deux cas, la responsabilité individuelle / personnelle du ou des fautif(s) n'était quasiment jamais engagée. Pour en arriver à cette extrémité, il fallait généralement soit une pratique fortement illégale, soit une volonté, manifeste du ou des fautif(s).

Sanctionner une négligence fautive était possible pour le juge des comptes, mais cela restait exceptionnel car non écrit dans les textes.

Cette approche conduisait les CRC à adopter une lecture très juridique d'un préjudice subi par la collectivité : a-t-on respecté à la lettre les textes ? Et donc sanctionner personnellement une pratique non-conforme ; mais à l'inverse, ne pas sanctionner personnellement une pratique, aussi mauvaise soit-elle et quel que soit l'ampleur du préjudice subi par la collectivité, lorsqu'aucun texte n'impose une pratique définie. **Autrement dit, le critère de la sanction personnelle était la légalité des faits et non la gravité de leur impact financier.**

La réforme de la Responsabilité du Gestionnaire Public (RGP : Ordonnance du 23 mars 2022) vient bouleverser l'ensemble. Non seulement l'agent (et/ou la hiérarchie, et/ou l'élu et/ou le comptable public) peut désormais être condamné à une amende individuelle pour une simple négligence fautive (le terme n'est pas écrit stricto sensu dans l'ordonnance, mais l'interprétation en est claire) ou une mauvaise pratique, mais surtout le critère principal de la sanction devient le caractère significatif du préjudice supporté par la collectivité ; une pratique illégale mais à l'impact faible étant presque exonérée de la sanction.

De l'utilité de la jurisprudence financière : appréciation de la notion de préjudice significatif et plus largement de la significativité.

La notion de significativité est importante du point de vue de la maîtrise des risques.

Elle a pris de l'importance dans le secteur local avec l'expérimentation de la certification des comptes lors des contrôles opérés par les commissaires aux comptes (notion de seuil de significativité).

Dans le domaine des données financières, la significativité est définie au travers de la notion d'information : « Une information est significative si, individuellement ou en cumul, son omission, son insuffisance ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur l'information produite. Le caractère significatif d'une information dépend de l'importance qualitative et quantitative de l'information et de l'anomalie. »

Cette notion est donc importante pour s'assurer de la qualité de l'information financière.

...

Au-delà de cette définition, la jurisprudence récente

... de la nouvelle cour financière nous permet de cerner des critères de significativité qui peuvent aider à mettre en place des dispositifs de maîtrise des risques autour de la sécurisation et de la fiabilité de l'information financière.

Ainsi, la Cour produit des critères sur le caractère significatif d'un préjudice. Lorsqu'il s'agit de « sociétés publiques » - des éléments tenant au chiffre d'affaires

- Une part importante du produit net bancaire (entre 36 et 50%) dans l'arrêt Crédit municipal de Bordeaux. Tout en tenant compte également des perspectives de recouvrement compromises sur certaines créances ;
- Une comparaison avec les éléments financiers figurant dans les comptes annuels de la société : non significatifs car 15 000 € sur un chiffre d'affaires annuel moyen de la société dépassant 6 millions d'euros sur la période en cause. Arrêt Alpexpo
- Au regard des produits de gestion constatés sur les exercices auxquels la faute de gestion était rattachable : 724 400 € sur 19,4 M€ dans l'arrêt régie métropolitaine PARCUB devenue METPARK
- Appréciation au regard des fonds propres et du chiffre d'affaires annuel pour la SAEM SAGA

Lorsqu'il s'agit de collectivités : une référence au budget

- Montant significatif car représentant 1,5 % du budget total dans l'arrêt Département de l'Eure. La Cour d'appel financière précisant en ce domaine que d'apprécier le caractère significatif du préjudice en regard d'un agrégat financier, et non dans l'absolu. En l'espèce, la Cour d'appel financière a estimé, comme le premier juge, qu'un préjudice de près 800 000 € revêtait un caractère significatif, en regard de dépenses d'investissement de 161 M€, ou même d'un budget total de 677 M€.
- En comparaison du budget de fonctionnement dans l'arrêt Ste Eulalie en Born : 44 K€ sur un budget de fonctionnement de 1,5 M€.

En quoi ces éléments peuvent être utiles ?

- Une aide à la définition de seuil de contrôle : Ces éléments de référence peuvent aider à la définition de seuils de significativité pour des contrôles à opérer, la possibilité de hiérarchiser ses contrôles.
- Une aide à la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des risques : sur les processus à enjeux significatifs (mesure de l'enjeu).

Fonds intracting sur fonds propres : ACTEE et le Cerema accompagnent les collectivités

Après avoir suivi le tutorat réalisé en Auvergne-Rhône Alpes par AURA-EE et la commune d'Alberville autour du dispositif de l'intracting sur fonds propres, ACTEE et le Cerema s'associent pour proposer un cycle d'accompagnement des collectivités territoriales au national sur cette thématique.

Le dispositif d'intracting sur fonds propre vise à mettre en marche un cercle vertueux d'économie d'énergie, en allouant à un « fonds » une partie des recettes de la collectivité, fléchées directement vers le financement d'actions visant à réaliser des économies d'énergie. Ces économies d'énergie, en générant des « non-dépenses » en charges de fonctionnement, viendront ensuite ré-abonder le fonds, pour financer de nouvelles actions.

Pour sensibiliser les collectivités dans l'appropriation et le déploiement de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ce type de démarches, un Groupe de Travail sera donc organisé par ACTEE et le Cerema, à compter de juin 2025. Il se réunira environ une fois tous les 2 mois, pour 5 à 6 sessions au total.

Si vous souhaitez vous y inscrire, complétez le formulaire au lien ci-après (jusqu'à fin avril) : <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage>.

L'équipe ACTEE reste à votre disposition au besoin sur le sujet, notamment Antonin BELL, chef de projet : a.bell@fnccr.asso.fr.

Valérie Bouvier, Directrice Générale des Services du Centre de
Gestion de la Haute-Savoie
et Akim CHEKHAB, PDG de Access Conseil
Avec l'appui du groupe de travail « Management public »

Les collectivités face à l'essor de l'IA : quand la transformation numérique requestionne le management public

À l'heure où l'intelligence artificielle (IA) s'invite dans tous les domaines, les collectivités locales se trouvent à un tournant décisif. Entre promesse de nouvelles opportunités, d'efficacité et impératif de sécurité, la question se pose : comment moderniser le service public sans perdre de vue son éthique, sa déontologie et ses valeurs fondamentales ?

Cette journée de travail a été animée par Valérie Bouvier, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, et Akim Chekhab, Directeur du cabinet Accès Conseil, reconnu pour son expertise dans l'accompagnement des transitions managériales au sein des collectivités depuis plus de

À ses côtés, Akim Chekhab a proposé un éclairage précieux sur les mutations culturelles et organisationnelles induites par l'introduction de l'IA dans les services publics locaux, en soulignant la nécessité d'un management adapté, fondé sur la coopération, la régulation collective et l'appropriation progressive des outils numériques.

Leurs regards croisés ont permis d'ancrer les réflexions du groupe de travail de l'AFIGESE dans une réalité opérationnelle, tout en offrant des perspectives concrètes pour faire de l'intelligence artificielle un outil au service du management public et de l'intérêt général.

Un virage numérique incontournable

Depuis sa création en 2024, le groupe de travail « Management » de l'AFIGESE explore les voies d'une refonte du management à l'ère numérique. Dans ce contexte, l'IA apparaît à la fois comme un outil d'aide à la décision et comme un moteur d'optimisation des ressources.

Ainsi pour Rémi Magnard, Directeur recettes et ingénierie financière à la Métropole Aix-Marseille-Provence, « avec l'intelligence artificielle, nos équipes ont la possibilité de transformer nos méthodes de travail et d'améliorer significativement nos services publics. En intégrant l'IA dans nos processus, nous pouvons accélérer la réalisation de certains projets, améliorer la qualité de nos productions et offrir une gestion publique locale plus performante et innovante ».



cinquante ans.

Forte de son expérience de terrain, Valérie Bouvier a partagé les enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre d'une intelligence artificielle métiers appliquée au champ des ressources humaines, démontrant que l'IA, loin de se substituer aux professionnels, peut devenir un levier stratégique d'amélioration des processus, tout en renforçant la qualité du service rendu.

...

Pour Sophie Guihard, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, l'utilisation déjà régulière de l'IA générative par de nombreux collègues soulève la question de la reconnaissance de cet usage dans les collectivités : celle-ci, dans le cadre d'une démarche de sensibilisation, de formation des agents publics évitera les usages cachés, voire de mauvais usages faute de connaissance des risques.

Le groupe s'accorde sur le fait que pour les collectivités, la tâche est de déterminer précisément comment appréhender et exploiter cette technologie : faut-il l'ériger en support décisionnel voire plus, l'utiliser pour automatiser certaines tâches et soulager les agents d'activités répétitives ou la déployer pour améliorer la qualité des services ?

La réponse passe par une gouvernance claire et une acculturation progressive des équipes, souvent par le biais de projets pilotes. C'est l'ensemble de la chaîne hiérarchique, des élus aux agents en passant par les cadres, qui doit prendre la mesure des enjeux et des mutations initiées par cette technologie.

6 Mythes et réalités de l'IA générative : Une rupture d'usage plutôt qu'une révolution technologique

De nombreux rapports viennent régulièrement nourrir le débat. Plutôt que de constituer une révolution technologique, l'IA générative – à l'image de ChatGPT ou de DALL E et aujourd'hui CHAT de Mistral – se distingue par une rupture d'usage. Les algorithmes, bien qu'issus de méthodes éprouvées, se démarquent par leur capacité à traiter d'immenses volumes de données et à générer une diversité de réponses inédites, produites à partir de ces données fournies à l'IA.

Par ailleurs, les craintes d'un remplacement massif de l'humain sont souvent exagérées. Selon une étude de l'OMT, environ 13,2 % des emplois dans les pays développés bénéficient d'un potentiel d'amélioration grâce à l'IA, tandis que seulement 5,5 % des postes pourraient être entièrement automatisés. Le secteur administratif, par exemple, voit près de 82 % de ses tâches potentiellement réalisées par une IA générative, contrastant avec les métiers manuels.

La vraie question dans l'usage de l'IA est la connaissance des impacts positifs comme négatifs et donc son utilisation et les règles qui l'accompagnent



pour en faire une opportunité et non une somme de craintes plus ou moins précises.

Vers une feuille de route pour une intégration réussie de l'IA dans le service public

Face aux défis posés par l'IA, les experts préconisent aux collectivités de mettre en place un plan d'actions ambitieux et pragmatique.

Pour engager les réflexions, le groupe de travail de l'AFIGESE s'est penché sur les opportunités de l'IA dans les organisations et services, et sur le rôle du manager dans cette transition. En partageant les différentes projections d'usages de l'IA demain, en identifiant les obstacles et les facteurs de succès de l'intégration de l'IA dans les organisations, quelques pistes ont été discutées et partagées pour accompagner la transformation :

- **Définir une stratégie sur mesure :**

Chaque collectivité doit élaborer une doctrine précise qui fixe les objectifs d'usage de l'IA et intègre des mesures de contrôle rigoureuses. L'idée est de formaliser une feuille de route qui oriente les choix technologiques tout en garantissant la transparence des dispositifs. Et ce, à partir d'une question centrale : à quelles conditions l'IA générative et l'IA métiers peuvent-elles constituer un levier d'amélioration du service public et des conditions de travail des agents ?

Réaliser un état des lieux apparaît incontournable : les acquis en interne à ce stade soit la dématérialisation, compétences existantes au sein des services, niveau de sensibilisation et de formation des acteurs de la collectivité, tâches pouvant être investies ou remplacées par l'IA, établir un projet d'implantation...

...



- **Investir dans la formation et l'expérimentation :**

La transformation numérique exige de repenser le rôle du manager public. Il s'agit notamment de développer de nouvelles compétences managériales, alliant agilité, mode d'organisation plus adaptée et collaboration numérique. Il est essentiel d'initier des chantiers prospectifs – par exemple, via des « campus numériques », des « hackathons » ou des « incubateurs internes » – afin de tester concrètement l'intégration de l'IA et d'en mesurer l'impact sur l'organisation du travail.

Le management public en forte évolution depuis plusieurs années est régulièrement bousculé. D'un management vertical, on est passé à un management plus participatif, plus impliquant. L'IA va, à nouveau, questionner les rapports hiérarchiques en aplatissant les relations ; tous les métiers étant concernés par l'arrivée de l'IA.

- **Sensibiliser et impliquer les acteurs :**

Une approche collective est essentielle. Organiser des « Digital Days », des ateliers de codéveloppement ou encore des « cercles de pratiques » permet, non seulement, de sensibiliser les équipes aux enjeux techniques, juridiques, économiques et éthiques de l'IA, mais également de renforcer l'adhésion interne. L'implication précoce des partenaires sociaux et des représentants syndicaux favorise une transition harmonieuse et limite le risque de perte d'autonomie des agents.

Les élus doivent faire partir de cette approche collective ; le politique devra jouer un rôle central dans les prises de décision quant aux conditions de l'implantation de l'IA dans le service public et dans les métiers.

Un futur à modeler

L'intégration de l'IA représente une opportunité majeure pour moderniser le service public. Si l'IA générative permet de transformer l'organisation du travail en automatisant les tâches répétitives, elle exige également une vigilance accrue pour préserver la qualité et la sécurité des services, et limiter le risque de décalage entre des agents et usagers à l'aise avec l'IA et ceux aujourd'hui éloignés du numérique. Pour les décideurs, l'enjeu est clair : exploiter ces innovations pour améliorer la performance des collectivités tout en accompagnant les équipes dans une transition responsable et transparente.

Rappel :

- « IA métiers » : procédé logique et automatisé reposant généralement sur un algorithme et en mesure de réaliser des tâches bien définies (classification, prédiction ou résolution de problèmes...).
- « IA générative » : catégorie d'IA qui se concentre sur la création autonome de contenu, tels que des textes, des images, des vidéos, des sons et d'autres types de données, par des systèmes informatiques. Ces systèmes utilisent des modèles avancés d'apprentissage automatique pour générer du contenu qui peut ressembler à ce qui est créé par des êtres humains.





Lauréats du Prix de l'Innovation de l'AFIGESE

4 questions à Dijon Métropole Lauréat dans la catégorie « Contrôle de Gestion »

Pouvez-vous nous présenter la démarche récompensée par le Prix de l'Innovation ?

La démarche récompensée par le Prix de l'Innovation consiste à intégrer **une cotation de la dimension environnementale dans le rapport annuel des satellites** de Dijon Métropole en 2023. Cette évaluation, réalisée par la Direction du Conseil et de l'évaluation (Conséval), s'est appuyée sur les rapports d'activité et les demandes de subvention des structures pour mesurer leur niveau de conscience environnementale. Les résultats ont révélé des disparités notables et en réponse à ces constats, Conséval a décidé de lancer, en 2024, une expérimentation de dialogue de gestion et de construction d'un outil de cartographie des impacts environnementaux des satellites de la collectivité.

Quel est l'objectif de votre démarche ?

La finalité de ce dispositif est de comprendre et visualiser sur un support unique le modèle économique et environnemental d'un satellite. Il aboutit à la création d'une cartographie des interactions et impacts environnementaux des satellites sur deux dimensions :

- Une dimension interne analysée sous le prisme des données financières et des impacts directs de la structure et de son organisation (activités clés, ETP, gouvernance, ressources clés)
- Une dimension externalisée intégrant les interactions avec les différentes composantes de son modèle économique (fournisseurs clés, clients/usagers).

L'objectif à terme, est de permettre à la collectivité et ses satellites de partager des réflexions communes sur leur modèle environnemental.

Quelles sont les étapes de mise en œuvre du projet ?

Entre le dernier semestre 2023 et juin 2024, l'expérimentation de la démarche s'est articulée



autour de 4 grandes phases :

- Prototypage et construction d'un modèle consolidé : cartographie des interactions environnementales des satellites
- Elaboration d'un questionnaire à destination d'un échantillon de satellites et traitement des retours
- Programmation et réalisation d'entretiens individuels auprès des structures : dialogue de gestion environnemental
- Design de la restitution finale : la carte mentale « Le Pinceau »

Quel bilan à ce stade ? Avez-vous envisagé des évolutions ou un développement de votre démarche ?

Globalement, l'évaluation de cette expérimentation est positive, et montre l'intérêt, tant pour la Collectivité que pour ses satellites, de réfléchir sur l'ensemble des interactions générées par la mise en œuvre d'un service public. L'objectif désormais est de travailler sur un calendrier de déploiement dès 2025 sur le périmètre des structures suivies par la Direction du Conseil et de l'évaluation, incluant les associations subventionnées, les délégations de service public, ainsi que les filiales et établissements publics. À terme, des critères communs et des indicateurs seront intégrés dans les contrats et rapports d'activité des satellites.





4 questions au Département du Rhône Lauréat dans la catégorie « Finances locales »

Pouvez-vous nous présenter la démarche récompensée par le Prix de l'Innovation ?

Le département du Rhône est particulièrement attentif aux problématiques de la qualité comptable. C'est dans un objectif de régulariser et de fiabiliser ces comptes que nous nous sommes engagés dans l'expérimentation de la certification des comptes.

Dans l'optique de fiabilisation, nous avons souhaité travailler sur le patrimoine du département, et plus particulièrement sur les réseaux routiers.



Quel est l'objectif de votre démarche ?

Les objectifs de notre démarche sont les suivants :

- **Avoir une estimation fiabilisée du patrimoine routier du Département dans le cadre de la certification des comptes.**
- **Maîtriser et anticiper l'impact budgétaire** suite aux évolutions réglementaires prévues au 1er janvier 2025 et l'intégration des normes 6 (amortissement des actifs de voirie) et 20 (fonds propres).

Quelles sont les étapes de mise en œuvre du projet ?

Ce chantier s'est déroulé sur une année et a mobilisé de nombreux acteurs de la collectivité.

a. Évaluation du patrimoine routier du Département du Rhône

Ce projet a été porté en interne par la Direction de la Mobilité et la Direction Infrastructures et Mobilités et la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion.

Une première étape a permis d'identifier les différents types de composant structurant une voirie et la méthodologie à appliquer pour réaliser une évaluation conforme à la réalité physique.

La concertation s'est effectuée avec un spectre large de professionnelles (des Directeurs jusqu'aux techniciens chargés d'opération).

b. Gestion par composant des dépenses de voirie à l'actif et l'inventaire comptable

En complément des travaux d'évaluation du patrimoine routier, un travail de gestion de l'actif, côté paierie, et de l'inventaire comptable, côté ordonnateur, a été mis en œuvre.

Un process de comptabilisation des immobilisations de voirie enregistrée par la Direction Métier voirie a été élaboré (afin d'éviter de scinder chaque mandat en autant de composants).

Quel bilan à ce stade ? Avez-vous envisagé des évolutions ou un développement de votre démarche ?

La réalisation des dépenses de voirie par composant a pu s'effectuer dès 2022. Les opérations ont pu être réalisées et validés par le Payeur départemental. Ce travail perdure à ce jour et des mises à jour ont pu avoir lieu notamment concernant la clé de répartition. Ces travaux, ainsi que la méthode afin d'évaluer le patrimoine routier a fait l'objet d'une présentation auprès de l'association Départements de France. Elle a recueilli une forte attention et des retours très positifs.

Il apparaît que la méthode d'amortissement par composant des immobilisations de voirie (norme 6), associée à la reprise du FCTVA sur 10 ans (norme 20) permet pour le département du Rhône de neutraliser l'impact budgétaire de ces évolutions réglementaires.

Prix de l'Innovation 2025 de l'AFIGESE



Candidatez dès maintenant pour
le prix de l'Innovation de l'AFIGESE 2025 !

Candidatez avant le
13 juin 2025

Envoyez votre dossier à
ina.jinikashvili@afigese.fr

afigese

PRÉSENTE

Ce prix récompense les démarches innovantes de collectivités territoriales et leurs établissements publics en :

- Finances publiques locales
- Contrôle de la gestion locale
- Évaluation des politiques publiques
- Management public local



EN PARTENARIAT AVEC :

la Gazette

CHAIRE
OPTIMA
Observatoire du Pilotage et de
l'Innovation Managériale Locale

Société Française de l'Évaluation

Vous êtes intéressé ?
Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez Ina JINIKASHVILI
ina.jinikashvili@afigese.fr
avant le 13 juin 2025

Actu des groupes de travail

« Pilotage et Outils d'Aide à la Décision »

Le Groupe de travail dédié au Pilotage et Outils d'Aide à la Décision s'est réuni récemment pour faire un point sur les travaux réalisés lors des Assises à Grenoble et pour discuter des actions à venir.

Pour capitaliser sur ces expériences et les rendre accessibles à un plus large public, le groupe a décidé de se concentrer sur la création de fiches méthodologiques. Chaque fiche aura pour but de guider les collectivités dans l'application des méthodes développées par les différents intervenants.

Les 4 sous-groupes seront créés et se concentreront autour de 4 grands axes suivants :

- **L'évaluation du portail SID** : l'évaluation des portails et des tableaux de bord, en particulier sur la navigation, les visuels et les indicateurs.
- **La culture décisionnelle** : l'intégration de la culture décisionnelle dans les collectivités et utilisation d'outils comme Power BI
- **Animation du pilotage de l'activité** : identification des référents et animation des processus.
- **Stratégie et structuration autour de la Data** : gestion de l'architecture de traitement et diffusion des données, création d'une base décisionnelle, et intégration des données Open Data pour enrichir les analyses et outils de pilotage.

Le groupe s'est réuni en visio en février ainsi qu'en présentiel en avril. Une intervention d'un éditeur ou consultant privé est envisagée pour apporter un éclairage complémentaire. L'après-midi sera dédiée à l'élaboration des fiches méthodologiques.

FLASH

« Gestion financière et fiscale relative à la production et revente d'électricité »

Le sujet des problématiques financières et fiscales relatives à la production et la revente d'électricité a été soulevé dans l'espace d'échange « Finances » sur la plateforme collaborative de l'AFIGESE. Un groupe flash dédié à ce sujet est en cours de création.

« Contrôle de Gestion Externe » sur une dynamique d'ateliers

Au regard de la diversité des métiers représentés, le Groupe de Travail « Contrôle de Gestion Externe » a opté pour une organisation en ateliers de travail de groupe. Cette approche, qui répond aux besoins spécifiques de manière pragmatique, s'appuie sur le principe du « 1 besoin = 1 réponse ». Chaque atelier se concentre sur un thème précis, en fonction des compétences et des métiers des participants.

Les deux premiers ateliers ont déjà eu lieu, abordant les thématiques suivantes :

- La création des ateliers – les étapes clés
- La cartographie des satellites – les étapes de mise en place

Pour le premier trimestre 2025, 3 ateliers ont été organisés avec des animateurs identifiés, portant sur les thèmes suivants :

- Suivi des satellites : présentation des outils dédiés
- Commission du contrôle financier : mise en place et fonctionnement

...

« Formation initiale en finances publiques locales »

Comme pour de nombreux métiers de la fonction publique territoriale, nous constatons de nombreux postes vacants dans les métiers des finances publiques locales. L'attractivité de la fonction publique est malheureusement un souci partagé avec d'autres métiers. L'AFIGESE souhaite donc se pencher sur la question et plus particulièrement dans les métiers représentés par l'association. Au-delà des différentes actions qui pourraient être menées sur une meilleure reconnaissance de certains métiers mal connus ou bien sur des leviers potentiellement mobilisables par les collectivités pour améliorer leur attractivité (sujet faisant également l'objet d'un groupe de réflexion de l'AFIGESE), l'AFIGESE souhaite ouvrir un groupe qui vise à **réfléchir sur l'opportunité de créer une filière de formation initiale des métiers financiers de la fonction publique territoriale**. En effet, les premiers travaux montrent une absence de vivier de recrutement disponible et formé. Cette lacune en formation avait déjà été relevée par le groupe de travail « qualité et certification des comptes » et s'est confirmée par les premiers résultats de l'expérimentation de la certification. Sans viser à remplacer la formation continue existante dont elle est complémentaire, les travaux consistent à cartographier les formations initiales existantes, en proposant des axes d'amélioration et, à terme, réfléchir à la pertinence de créer une filière de formation initiale. Bien évidemment, l'objectif sera de porter ces sujets auprès des partenaires nécessaires tels que les organismes de formation du supérieur, le ministère de l'Education Nationale et le CNFPT.

Si vous êtes intéressé(e) par ces problématiques, n'hésitez pas à rejoindre le groupe.

[Je suis intéressé\(e\)](#)

Questionnaire RSE – Réponses des partenaires bancaires, financeurs des collectivités

Fruit du travail partagé entre France urbaine, l'AFIGESE, trois ONG et les établissements bancaires finançant les collectivités, le questionnaire interrogeant les pratiques RSE des banques a été finalisé et diffusé aux adhérents de l'association. Nous publions désormais les réponses des établissements bancaires à cette première édition 2024. Ces résultats agrégés ont vocation à permettre à chaque collectivité de les intégrer tout ou partie dans leurs analyses internes. Pour des raisons de diffusion et de traçabilité, les informations sont en téléchargement sur la plateforme collaborative « Talkspirit ».

[Lien vers les réponses](#)

Les travaux pour construire une version 2025 enrichie du questionnaire ont d'ores et déjà débuté et nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

The image shows a screenshot of a questionnaire form. The top section is titled '1. Informations générales relatives à l'adhésion de votre établissement au questionnaire' and includes questions about the respondent's name, address, and contact information. Below this is a section titled '2. Informations relatives à l'adhésion de votre établissement au questionnaire' which contains a grid of responses. The grid has several columns and rows, with each row representing a different bank or financial institution. The columns likely represent different RSE criteria or questions. The responses are marked with 'X' or '✓' in the grid cells.

Lauréats du Prix du Mémoire de Master de l'AFIGESE 2024

Chaque année, l'AFIGESE décerne le Prix du Mémoire de Master afin de distinguer les meilleurs mémoires, tant professionnels que de recherche, dans les domaines des finances publiques locales, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et du management public. Pour l'année universitaire 2023-2024, en partenariat avec **Fondafip, la Revue Française des Finances Publiques, La Banque Postale, la Chaire Optima et l'AIMAP**, l'AFIGESE récompense cinq étudiants de master pour l'excellence de leur mémoire.



AIMAP
Association Internationale de
Recherche en Management Public

Dans la catégorie Master Professionnel

Le premier prix est attribué à :

Tiffany AUBERT, étudiante en Master Management Public, parcours Attractivité et Nouveau Marketing Territorial au sein de Aix Marseille Université, son mémoire est intitulé : « *La réindustrialisation de la région Sud en tant que projet de territoire au prisme de l'industrie 4.0* ».

Le jury souligne une méthodologie très rigoureuse. L'étudiante a bien réussi à éclaircir les liens entre la réindustrialisation et le management public, et à cerner toutes les thématiques. C'est un très bon exemple d'évaluation des politiques publiques ! Le jury constate une bonne maîtrise du sujet ainsi que la volumétrie de travaux mobilisée.

Le deuxième prix est attribué à :

Anas saad ALLAL, étudiant en Master Management Public, parcours Développement durable et gouvernance territoriale de projets en Méditerranée et à l'international au sein de Aix Marseille Université avec son mémoire intitulé : « *Attractivité et marque territoriale : enjeux et défis, une étude de cas de l'agglomération de Bourges* ».

Le mémoire est structuré en trois parties, une revue de littérature sur le sujet, la présentation d'une enquête de terrain au sein de la collectivité et des préconisations de mise en oeuvre suite à un benchmark détaillée. Le jury souligne la qualité du benchmark. De plus, la méthodologie du mémoire mise en place est très intéressante.

Le troisième prix est attribué à :

Manuel SANTAGULIANA, avec son mémoire intitulé : « *L'appréhension juridique des budgets participatifs communaux* ». Il était étudiant en Master Droit public Parcours Droit des collectivités territoriales au sein de l'Université Toulouse Capitole.

Le mémoire souligne la complémentarité de l'outil aux instruments préexistants et son intérêt d'éducation citoyenne. Le jury estime le mémoire très intéressant et bien écrit. L'analyse est pertinente.



...

Un prix spécial est attribué à :

Sébastien COLLET, étudiant à l'Université Rennes 2 en Master Management Public Territorial. Son mémoire est intitulé : « *La gouvernance partagée face aux logiques territoriales, partisanes, financières et techniques au sein d'une structure intercommunale* ».

Le jury souligne le travail riche d'observations fines et pertinentes. C'est un mémoire de qualité. L'aspect sur les sciences politiques du mémoire est très intéressant. Ce mémoire est un excellent support de réflexion.

Dans la catégorie Master de recherche

Le premier prix est attribué à :

Dylan GARANCHER, étudiant en Master Politiques Publiques, spécialité Administration publique à SciencesPo Paris. Son mémoire est intitulé « *Le financement des politiques publiques locales de mobilité* ». Le mémoire présente une analyse des modalités de financement de l'ensemble des outils de mobilité (train, bus, vélos, trottinettes électriques, transports interurbains). L'auteur aborde le financement des projets d'infrastructures lourdes (construction de lignes de TGV) et met en évidence une hétérogénéité des organisations à l'échelle du territoire. Le jury juge le mémoire solide et bien documenté.

Un résumé des mémoires primés sera disponible dans les prochaines lettres d'information.

15

Nous tenons à remercier l'ensemble des étudiants ayant participé à ce prix pour leur travail de qualité : Anaëlle HENRY, Laure VITOUX, Novalis AHOUANDJINOÛ & Téotime PACREAU !



Prix du Mémoire de Master de l'AFIGESE 2025



16

Le Prix du Mémoire de Master récompense les meilleurs mémoires réalisés par les étudiants inscrits en deuxième année d'un Master dont la spécialité est centrée sur les finances locales, la gestion publique locale, l'évaluation des politiques publiques locales ou le management public local.

Qui peut candidater ?

Les candidatures sont exceptionnellement ouvertes sur deux années consécutives pour les étudiants inscrits en deuxième année de Master « Professionnel » ou de Master « Recherche ». Ce qui concerne donc les étudiants ayant obtenu leur diplôme en juillet 2024 ou ceux prévu pour juillet 2025.

Pourquoi candidater au Prix du Mémoire de Master en 2025 ?

- **Récompense globale de 4000 € répartie entre les lauréats :**
 - pour chaque **premier Prix**, une bourse d'études d'une valeur maximum de **1 000 €** ;
 - pour chaque **deuxième Prix**, une bourse d'études d'une valeur maximum de **600 €** ;
 - pour chaque **troisième Prix**, une bourse d'études d'une valeur maximum de **400 €**.
- **1 an d'adhésion à l'AFIGESE offert.** Cette adhésion vous offre l'avantage de recevoir gratuitement l'ensemble des productions de l'AFIGESE ainsi que des tarifs préférentiels aux formations, aux journées d'actualité et aux Assises.
- **Une diffusion d'articles** présentant les lauréats et les mémoires dans les supports de communication de l'AFIGESE.
- **Une cérémonie de remise** devant des professionnels issus des collectivités territoriales et instances publiques

Vous avez jusqu'au 15 octobre 2025 pour vous inscrire.

Pour en savoir plus rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://afigese.fr/prix-du-memoire-de-master/>

Nouveautés au sein de l'asso

Pascal Bellemin, réélu Président de l'AFIGESE

Lors du dernier Conseil d'administration, Pascal Bellemin a été réélu Président de l'AFIGESE pour une nouvelle mandature de 3 ans. Le bilan de ces trois dernières années à la tête de l'AFIGESE est riche :



- Plusieurs groupes de travail ont été mis en place, couvrant des thématiques comme la transition écologique, le contrôle de gestion externe, le management, l'attractivité des métiers et les départements (volet finances). Ces groupes ont montré une forte activité, bien que certains aient rencontré des difficultés, notamment en raison du manque de contributeurs actifs. Il a souligné la nécessité d'améliorer la répartition du travail afin d'éviter que la charge de travail repose uniquement sur quelques individus.
- L'activité de formation a été soutenue et il y a eu des améliorations dans la dynamique. Cependant, les attentes ont évolué, et de nouveaux formats de formation seront nécessaires pour y répondre.
- Le partenariat pour la mise en place de la nouvelle plateforme collaborative été salué par nombre

d'adhérents qui y trouvent un espace de discussions foisonnant. D'ailleurs, un nom personnalisé devra être choisi pour cette plateforme !

- Les événements phares du réseau se sont multipliés : les Assises avec plus de 400 participants à chaque édition ainsi que les rencontres d'actualité en régions (6 rencontres se sont tenues depuis 3 ans).
- La présence de l'AFIGESE dans le débat public démontre de l'expertise de ses membres. La volonté du Conseil d'administration est de renforcer la présence de l'AFIGESE sur des sujets structurants et importants, en prenant des positions claires sur des réformes et des sujets d'actualité, en consolidant les relations avec les partenaires tels que les associations d'élus.
- Il est important de continuer à renforcer les partenariats avec les universités. La collaboration avec des universitaires lors des assises a été particulièrement appréciée, apportant un équilibre et un enrichissement dans les échanges. Ces partenariats doivent être maintenus et développés pour garantir une dimension académique et une expertise dans les travaux de l'organisation. D'ailleurs les prochaines Assises à Pau porteront la marque de cet objectif grâce au partenariat avec la Chaire Optima et son groupement d'universités.

Danièle Lamarque, nouvelle administratrice à l'AFIGESE

Nous souhaitons la bienvenue à Danièle Lamarque, qui a rejoint le Conseil d'administration de l'AFIGESE.



Quel est votre parcours ?

Ancienne magistrate financière de la Cour des comptes européenne, ancienne Présidente de la Chambre régionale des comptes pendant 10 ans à Rouen et à Marseille, je suis actuellement avocate spécialisée dans

le nouveau contentieux de la responsabilité financière des gestionnaires publics, un sujet traité au sein de l'AFIGESE au travers un groupe de travail auquel je participe. « Toute ma vie, j'ai cherché à construire des ponts entre le monde professionnel et académique, je pense que c'est ainsi que l'on fait progresser la réflexion sur la gestion. Je dirige actuellement la Revue gestion et finance publique et je suis étroitement associée au comité de rédaction de la revues politique et management et évaluation.

Comment avez-vous connu l'AFIGESE ?

J'ai trouvé les initiatives de l'AFIGESE extrêmement intéressantes car elles correspondaient à mes ...

...
propres questionnements. Les questions des finances publiques ne se limitent pas aux droits. Quant à l'évaluation, j'ai été militante depuis les années 90, je pensais que c'était une dimension essentielle pour rendre compte des résultats de l'action publique et qui pesait sur la décision. Je me suis précipitée aux Assises de l'AFIGESE en 2000 et je me suis attachée toujours, en fonction de mes propres préoccupations professionnelles, à suivre ses travaux et ses activités.

Pourquoi avoir candidaté au Conseil d'administration ?

J'ai souhaité aller au-delà de mon adhésion ancienne déjà et être associée plus étroitement à la gouvernance de l'AFIGESE pour trois raisons : d'abord parce que je pense que ces questions de finance publique / gestion / management / évaluation sont plus que jamais au cœur des préoccupations de la société et qu'il est indispensable de faire progresser ses approches ses cultures et ses pratiques pour nous adapter à une société qui est de plus en plus complexe et de plus en plus fracturée. La seconde raison, c'est parce que c'est dans le secteur public local que ces avancées sont les plus intéressantes, les plus innovantes, les plus adaptées aux véritables enjeux. La troisième raison, c'est parce que l'AFIGESE est une communauté professionnelle active et vivante et que c'est par ces échanges que l'on fait le mieux progresser les pratiques et les cultures.



Zohra MALIH
Conseillère
en formation

Zohra a rejoint l'équipe de l'AFIGESE en ce début d'année 2025, sur le poste de conseillère en formation. Elle a pour mission de développer notre offre de formation, coordonner sa mise en oeuvre et la promouvoir.

Après avoir été professeure des écoles pendant de nombreuses années, Zohra a effectué une reconversion professionnelle pour devenir ingénieur pédagogique. Elle a construit son expérience, notamment, en organisme de formation.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

- Pour la joindre : z.malih@afigese.fr



Cette année, les Assises auront lieu à Pau !

Les **24, 25 et 26 septembre 2025** prochains, se tiendront les **29èmes Assises de l'Afigese à Pau** pour lesquelles nous vous attendons une nouvelle fois nombreux. Cette année, la thématique portera sur « **Services publics, administration, management : comment aborder au mieux les transformations choisies ou subies** ».

Nos métiers sont confrontés, depuis plusieurs années maintenant, à des crises et des évolutions dont la fréquence comme l'amplitude nous étaient jusqu'alors inconnues. Les deux sujets au cœur des précédentes Assises (la nécessaire participation à la transition écologique d'une part, la toute aussi fondamentale prise en compte des nouveaux outils numériques d'autre part) illustrent ces transformations qu'il nous faut accompagner ou impulser.

Dans cette période inédite, les financiers, contrôleurs de gestion et évaluateurs des politiques publiques devront mobiliser toutes les ressources à leur disposition pour s'adapter et atténuer les différents chocs vécus par nos systèmes. Initier (le plus souvent) ou développer (dans le meilleur des cas) les échanges entre nos équipes et les élus, les citoyens, les autres administrations, les experts extérieurs ou encore le monde de la recherche (avec pourquoi pas un malicieux « quoi de neuf docteurs ? »).

Une transformation, contrairement à une transition, doit nous emmener d'un état connu vers un état inconnu. Ces XXIXe Assises seront l'occasion d'évoquer, les meilleures façon de se lancer dans ces odysées.

Appel à interventions !

Vous souhaitez partager une expérience de votre collectivité ou de votre établissement public ? Intervenez lors d'un atelier aux prochaines Assises de l'AFIGESE !

Pour cela, faites-nous parvenir votre proposition d'intervention à ina.jinikashvili@afigese.fr en comprenant les informations suivantes :

- Votre nom et prénom, ainsi que votre collectivité
- Une proposition d'intitulé de votre intervention
- L'atelier dans lequel cette intervention s'insérerait (fiscalité & dotations, budget, contrôle de gestion externe, évaluation, management, dette, pilotage de la transition écologique, pilotage et outils d'aide à la décision, qualité des comptes et certifications ou tarification)
- Une description succincte de l'objet de votre intervention (entre 500 et 1 000 caractères espaces compris).



Date limite d'envoi des propositions : le 30 avril 2025

Nos formations intra en direction des agents territoriaux et des élus locaux

L'AFIGESE met à votre disposition un catalogue de formations riche et diversifié, conçu pour accompagner les collectivités dans leur montée en compétences. Toutefois, nous savons que chaque organisation est unique et que vos besoins peuvent parfois nécessiter des solutions sur-mesure. C'est pourquoi toutes les formations présentes dans notre catalogue peuvent être adaptées par nos formateurs qualifiés, en fonction des spécificités et des objectifs propres à votre collectivité.

Quelques exemples de formations intra sur-mesure :

- **Le dialogue de gestion** : Apprenez à structurer et optimiser les échanges entre les différentes entités administratives afin de renforcer la performance de votre collectivité.
- **La conduite du changement** : Accompagnez vos équipes dans les phases de transformation organisationnelle tout en favorisant l'adhésion et en minimisant les résistances.
 - **L'évaluation des politiques publiques** : Maîtrisez les outils et méthodes permettant d'évaluer l'impact et l'efficacité des politiques mises en œuvre par votre collectivité.
 - **Identification des leviers budgétaires** : Identifiez les marges de manœuvre financières pour optimiser la gestion des ressources publiques et garantir la pérennité des actions.
 - **Cartographie des risques** : Appréhendez les risques potentiels de votre collectivité et mettez en place des stratégies de prévention adaptées.
 - **Le contrôle interne** : Appréhendez la mise en place d'une démarche de contrôle interne
 - **Exécution financière des marchés publics** : Maîtrisez le cadre légal et les bonnes pratiques pour assurer une gestion rigoureuse et conforme des marchés publics.
 - **Le contrôle interne**



Si vous ne trouvez pas dans notre catalogue la formation parfaitement adaptée à vos attentes, ou si vous avez un besoin particulier que vous souhaitez aborder, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons ravis d'échanger avec vous pour co-construire une formation, répondant aux défis spécifiques auxquels votre collectivité est confrontée.

9.2/10

Note de satisfaction globale de nos stagiaires en formation intra

Les formations à venir

Réussir la mise en place d'un contrôle de gestion interne dans une collectivité locale

15 et 16 mai 2025 à Paris

Comprendre et mettre en œuvre le référentiel budgétaire et comptable M57

19 et 20 mai 2025 en visio

Développer des pratiques d'évaluation utiles au pilotage stratégique et opérationnel : conception, méthode, outils, livrables

22 et 23 mai 2025 à Paris

Approfondir l'analyse financière des collectivités

3 et 4 juin 2025 à Paris

La qualité comptable au service de la qualité de gestion, prérequis à la certification des comptes

5 et 6 juin 2025 en visio

8.8/10

Note de satisfaction globale de nos stagiaires en formation inter

formation@afigese.fr / 01 49 17 00 09

Nouveaux épisodes de notre podcast « On S'y Coll' » !

6 nouveaux épisodes sont disponibles dès maintenant sur [Spotify](#). Découvrez ou redécouvrez les ateliers et conférences présentés lors des dernières Rencontres d'Actualité Régionale ayant eu lieu à Narbonne et à Bordeaux.

Voici les sujets des nouveaux épisodes de la Rencontre de Narbonne :

1. « **Quels outils décisionnels pour relever les défis de demain** »,
2. « **Un outil décisionnel au service des projets de territoire, démonstrations pratiques** »,
3. « **De la charte des achats durables au SPASER** » & « **Comment prendre le virage financier de la transition écologique** ».

Et ceux de la Rencontre de Bordeaux :

1. « **Subventions publiques et associations : comment optimiser le dimensionnement des aides ?** »,
2. « **La maîtrise des risques comptables et financiers : contrainte ou opportunité ?** »,
3. « **Les budgets verts, une nouvelle approche du pilotage budgétaire ?** ».

Bonne écoute à tous !

N'hésitez pas à vous abonner pour ne rien manquer.



Revivons les 20èmes Assises des Services Publics de la DFCG

“Des innovations au service des DAF des organisations publiques !”

Parler d'innovations peut paraître banal, tant l'actualité fourmille d'événements sur ce sujet. Mais tout bouge tellement vite et cette thématique est tellement inépuisable que la pertinence du sujet ne faisait pas de doutes.

Les organisations publiques n'échappent pas à ces évolutions, loin s'en faut.

Et notamment les directions financières sont au premier plan pour affronter, mais aussi profiter de ce contexte.

La transformation digitale, mais également la lutte contre le réchauffement climatique sans oublier la prise en compte de considérations d'ordre social et sociétal et le renforcement de la sécurité financière, obligent les DAF à être présents au rendez-vous.

De ce fait ces 20èmes assises des Services Publics de la DFCG avaient pour objectif de passer en revue ces innovations et voir comment chacun s'y prépare et agit pour les intégrer dans des nouveaux modes de fonctionnement.

En premier lieu, les débats ont été ouverts par le propos de **Mélanie Joder**, Directrice du Budget, centrés sur l'actualité budgétaire très tendue à laquelle l'Etat est confronté. La Direction du Budget met en œuvre des transformations importantes autour de 4 thèmes :

- La réforme du GBCP,
- Le renforcement du contrôle interne,
- L'amélioration des démarches de performance,
- La modernisation des systèmes d'information et de gestion.

Puis **Olivier Garnier**, Directeur Général à la Banque de France, a présenté le panorama de l'actualité économique et géopolitique du moment dans le monde et au sein de notre pays. On pourrait qualifier ces 30 dernières années d'être d'une grande modération : inflation basse et maîtrisée, cycle économique stable malgré quelques crises financières jugulées, avec une forte crédibilité monétaire, accompagnée d'un taux d'épargne révélateur de prudence et d'attentisme. La prochaine décennie sera celle de la volatilité caractérisée par les 5D : dématérialisation,

décarbonation, démographie, digitalisation et dettes.

Des témoignages s'en sont suivis organisés autour de **2 tables rondes** :

- L'une consacrée à mettre en évidence les avancées et les innovations extraordinaires qui s'introduisent dans l'éco-système des directions financières. Pascal Bellemin, Président de l'AFIGESE, est intervenu notamment en alertant sur le fait qu'il convient d'éviter le risque de la dépendance excessive à la machine et de construire des hommes « diminués » ne comprenant plus ce que les algorithmes font ; notamment éviter une reproduction des modèles du passé, risque encouru parce que la machine ne saura traiter que des données du passé. L'enjeu c'est avant tout de s'entourer des bonnes compétences et de développer une culture adaptée.
- L'autre présentant des cas concrets d'application et de mise en œuvre de solutions innovantes et inspirantes.

Sans oublier la **restitution d'une enquête élaborée en commun avec EY et CGI** sur les chemins parcourus en matière de transition digitale depuis 5 ans. Il était intéressant de mesurer les progrès et les évolutions observées sur une telle période. Près d'une centaine de répondants se sont manifestés correspondant à un panel dont certaines caractéristiques ont évolué depuis 2020 sur le plan suivant :

- De plus grosses structures en effectif et en budget,
- Des services financiers plus structurés et organiquement mieux positionnés, moins gérés en « électron libre ».

De plus, cette édition était la 20ème depuis qu'existe le groupe services publics, dont c'était également le 30ème anniversaire et dans un millésime inédit, puisque s'il s'agissait des 60 ans de l'association !

Texte rédigé par Philippe Baron

Vice-président du groupe Services Publics de la DFCG



Directeur de la Publication :
Pascal BELLEMIN

Comité éditorial : Marie-Christine BARANGER, Marion CABELLIC, Sophie GUIHARD et Julian POUX.

Rédaction : Marie-Christine BARANGER, Philippe BARON, Lilas GILBERT, Sophie GUIHARD, Ina JINIKASHVILI, Leslie MAGNAN.

Mise en page : Lilas GILBERT

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, des éditeurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite.

AFIGESE

Siège social :
1, avenue de l'Angevinière
BAL n°3
44800 SAINT-HERBLAIN

Bureau à Saint-Denis :
2, boulevard de la libération
Bâtiment B1, Seine Pleyel
93200 SAINT-DENIS

Tél : 02 28 25 45 15
contact@afigese.fr
Siret 430 454 694 00059
APE 9499Z

OFFRES D'EMPLOI

Consultez l'ensemble des offres d'emplois sur afigese.fr/emploi

Poste	Organisme
Chargé.e d'études financières (H/F)	Métropole d'Aix-Marseille-Provence
CHEF-FE DE SERVICE COMPTABILITE (H/F)	Communauté d'agglomération SICOVAL
Direction adjoint Finances mutualisée (H/F)	Communauté de communes Val Guiers
Chef.fe du service Observatoire fiscal et dotations (H/F)	Métropole européenne de Lille
Chef.e de Projet Information Décisionnelle (H/F)	Région Occitanie
Référent suivi budgétaire et financier (H/F)	Département de la Marne
Conseiller de gestion (H/F)	Département de la Marne
Juriste marchés publics (H/F)	Mairie de Gonesse
Directeur des Finances, de l'achat et de la commande publique (H/F)	Commune de Foix
Chargé.e de mission évaluation participative (H/F)	Nantes Métropole / Ville de Nantes
Contrôleur/Contrôleuse de gestion (H/F)	Conseil Départemental de la Mayenne
Chargé de mission administratif et financier (H/F)	Conseil Départemental de Vaucluse
Conseiller technique Performance et Contrôle de Gestion (H/F)	Conseil Départemental de la Vendée



afigese